

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

**CELLULE INFRASTRUCTURES**

**PROJET DE REHABILITATION DES VOIRIES DE  
LA VILLE DE KINSHASA (PHASE 2)**

**TERMES DE REFERENCE  
DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES DU PROJET DE  
REHABILITATION DE LA VOIRIE DE KINSHASA(Phase2) AU SEIN  
DE LA CELLULE INFRASTRUCTURES**

Septembre 2023

## 1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un prêt de la Banque Arabe de Développement Économique en Afrique (BADEA) à hauteur de \$50.00 millions pour la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la voirie de la ville de Kinshasa (Phase II). Ce projet est cofinancé par le Fonds Saoudiens pour le Développement (FSD) et du Fonds Koweïtien pour le Développement Économique Arabe (FKDEA) dont les montants seront déterminés ultérieurement, ainsi qu'une contrepartie du Gouvernement de la République Démocratique du Congo à d'un montants de \$5.64 millions.

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme prioritaire pour la reconstruction et la modernisation des infrastructures de base ainsi que l'amélioration des conditions sociales de la population urbaine.

Il vise la réalisation des principaux objectifs suivants :

- Désenclaver les quartiers populaires et pauvres et assurer la liaison directe entre les différentes communes de la ville de Kinshasa.
- Rendre viable la circulation des biens et des personnes en toute saison.
- Améliorer les conditions de drainage des eaux pluviales et ménagères et contribuer à l'assainissement de la ville.
- Décongestionner les artères principales de la Ville et améliorer les conditions de trafic en général.
- Contribuer au développement socio-économique de la ville et ses communes par la réduction du coût d'exploitation des véhicules et du temps du parcours.

Le projet de réhabilitation de la voirie de Kinshasa (Phase II) s'articule autour de 4 composantes ci-après :

a) **Composante 1 : Travaux de Génie Civil**

Elle comprend (i) la construction, la réhabilitation et le bitumage de 14 artères d'une longueur totale de 35,80 Km, (ii) le traitement de l'érosion du site de Kindele et la reconstruction de la section de la route de Kimwenza endommagée (1 km) et (iii) la construction d'un pont sur la rivière N'djili de 60 à 80 ml de portée et 10 mètres de largeur ;

a) **Composante 2 : Service de Consultant**

Elle comprend l'élaboration des études d'APD, des études Environnementales et sociales et du DAO des travaux ainsi que le Contrôle et Surveillance des travaux ;

b) **Composante 3 : Appui à l'Unité d'Exécution du Projet au sein de la Cellule Infrastructures**

c) **Composante 4 : Appui à l'Office des Voiries et Drainage**

Elle comprend l'acquisition de matériels et d'engins destinés à l'entretien de la voirie et des ouvrages d'assainissement ;

d) **Composante 5 : Expropriation**

Elle comprend l'indemnisation des biens immobiliers touchés par l'emprise des artères ainsi que le frais de gestion et de coordination des opérations par l'Unité d'Exécution du Projet

e) **Composante 6 : Atelier de démarrage et évaluation à mi-parcours ;**

f) **Composante 7 : Audit des comptes**

### 1.1 Description du projet

Le Projet de bitumage des voiries de la ville de Kinshasa, Phase II dont l'étude de faisabilité a été réalisée en 2012, porte sur les activités techniques suivantes :

- études techniques (Avant-Projet Détaillé et Dossiers d'Appel d'Offres) et environnementales (y compris le Plan d'Actions de Réinstallation) pour les 14 artères, érosion de Kindele et pont sur la rivière N'djili ;
- travaux de génie civil suivants :
  - réhabilitation de 5 artères de 16,8 Km sur les 35,8 Km prévus ;
  - traitement du site érosif de Kindele et la reconstruction de la section de la route de Kimwenza endommagée et ;
  - construction d'un pont de 60 à 80 ml sur la rivière N'djili se raccordant avec l'avenue SEP-Congo.

Les quatorze (14) artères sont définies ci-après :

N°	Nom de l'artère	Tronçon-Section	Longueur (m)	Largeur (m)
1	SEP CONGO	Relie le Boulevard Lumumba à l'avenue Congo-Japon au niveau de la 15 <sup>ème</sup> Rue	6 200.00	9.00
2	BIRMANIE	Relie l'avenue de Victoire à l'avenue Manifeste	5 000.00	9.00
3	LUYEYE	Relie l'avenue Birmanie à l'avenue de Libération	1 000.00	6.00
4	MATEBA – N'GUNGU	Relie l'avenue ByPass à l'avenue de l'Université	2 000.00	7.00
5	FIDAMI – ITIMBIRI	Relie l'avenue Gungu à l'avenue Kianza	1 300.00	7.00

N°	Nom de l'artère	Tronçon-Section	Longueur (m)	Largeur (m)
6	FRIGO	Relie l'avenue Kianza à l'avenue Mombele	1 200.00	9.00
7	MOPULU	Relie l'avenue Frigo à l'avenue Université	600.00	4.00
8	KAHEMBA	Relie l'avenue Frigo à l'avenue Université	600.00	4.00
9	DIBAYA - RIGHINI	Relie l'avenue Université à l'avenue Bypass	1 600.00	7.00
10	BOUCLE BIKORO	Dessert la RN1 au niveau de l'UPN	4 700.00	7.00
11	LOKELE	Relie la bretelle de Gare Centrale à l'avenue Kabinda	2 500.00	7.00
12	ITAGA / MATANKONU	Boucle sur le boulevard	4 500.00	7.00
13	PLATEAU	Relie le boulevard 30 juin à l'avenue Dima	3 000.00	9.00
14	Prolongement de l'avenue CROIX ROUGE	Raccorde l'avenue Croix-Rouge jusqu'à l'avenue Itaga	1 600.00	7.00

Les principaux travaux à effectuer dans le cadre du présent projet comprendront:

- Les travaux préliminaires et préparatoires comprenant le dégagement de l'emprise, le décapage, la démolition des ouvrages existants et le déplacement et rétablissement des réseaux ;
- Les travaux de terrassements généraux ;
- Les travaux de drainage et d'assainissement ;
- Les travaux de reconstruction de la chaussée et ses dépendances ;
- Les travaux d'éclairage et de signalisation routière ;
- Les travaux de traitement du site érosif de Kindele et ;
- Les travaux de construction du pont de 60 à 80 ml de portée sur la N'djili.

## 2 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

a) L'Agence d'exécution du projet est la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP). Créée par Arrêté Ministériel n°CAB/TPI/024/MN/FK03/2004 du 077 octobre 2004, la Cellule Infrastructures a une mission générale d'appui institutionnelle au MITP, notamment de Maître d'Ouvrage Délégué des projets sur financements internationaux. En ce qui concerne le projet de réhabilitation de la voirie de la ville de Kinshasa, Phase 2, il est créé au sein de la Cellule Infrastructures, une Unité d'Exécution du Projet (UEP) composée d'un Chef du projet, assisté par une équipe composée de deux ingénieurs techniciens, d'un Spécialiste en Passation des Marchés, d'un Spécialiste Socio-environnementaliste, d'un assistant administratif financier et comptable, d'une secrétaire et d'un chauffeur.

b) La Cellule Infrastructures est chargée des tâches spécifiques suivantes :

- Maître d'Ouvrage Déléguée représentant le MITP, Maître d'ouvrage, pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets d'infrastructures :
  - suivi des marchés et des maîtres d'œuvre, ainsi que des activités de programmation et d'exécution ;
  - gestion administrative et financière des projets ;
  - montage technique, financier et institutionnel des projets ;
- conception, mise en œuvre et suivi des programmes de renforcement des capacités du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP), et des entreprises publiques et organismes sous tutelle (ODR, OVD, BEAU, BTC) ; coordination de l'assistance technique, des actions de formation, de l'appui logistique et mise en œuvre d'études ponctuelles ;
- contribution à la définition de stratégies sectorielles à moyen et long terme ;
- reconstruction d'un fonds documentaire technique sur l'ensemble des études dans le domaine des routes, voiries et autres projets d'infrastructures réalisés en République Démocratique du Congo ;
- interface avec les bailleurs bilatéraux et multilatéraux ;
- maintien du cadre de résultats
- processus monitoring & évaluation générale du projet

c) La Cellule Infrastructures comprend en son sein :

- trois (3) sections opérationnelles ci-après :
  - Routes ;
  - Voiries ;
  - Administration et Finances.
- Quatre (4) unités :

- Environnement et social ;
- Passation des Marchés ;
- Audit interne ;
- Géomatique et Numérique.

### **3 MISSION DE L'EXPERT**

#### **3.1 Objectif de la mission**

En tant que membre de l'Unité d'Exécution du Projet (UEP) au sein de la Cellule Infrastructures, le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) est placé sous l'autorité directe du chef du projet à qui, il rend compte de ses activités. La mission du Spécialiste en Passation des Marchés consiste à exercer et assurer la programmation et le bon déroulement de toutes les activités d'acquisition de services des consultants, de biens et travaux relatifs aux projets confiés à l'Unité d'Exécution du Projet.

#### **3.2 Liens hiérarchiques**

Le spécialiste de la passation des marchés de l'UEP est placé sous la supervision administrative du Chef de projet et technique et du Responsable de l'Unité de Passation des Marchés de la Cellule Infrastructures, à qui il rapporte tout ce qui concerne les questions de passation de marchés.

Il/elle devra en particulier s'assurer :

- du respect des délais de passation des marchés sur la base du plan établi et approuvé ;
- de la qualité des dossiers de consultation (DAO, DP et DC) et des rapports d'évaluation des offres et en particulier la justesse des propositions d'attribution des marchés au regard des directives et des stipulations des dossiers de consultation ;
- de la revue des correspondances et documents liés à la passation des marchés pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences du requérant.

#### **3.3 Attributions et tâches**

Le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) réalise, sous l'autorité du chef de projet, la passation de tous les marchés et sera responsable de la vérification de la qualité de la passation des marchés effectuée par les autres acteurs du Programme. Il/Elle s'assure que toutes les procédures conduisant à une dépense de la part du projet soient bien en accord avec les directives des Fonds.

Sur la base du plan de passation de marchés approuvé, ses tâches au sein du projet consisteront à :

##### **a) Élaboration et suivi du plan de passation des marchés**

Après finalisation du plan d'actions budgétisé des activités du projet et de ses différentes composantes :

- Élaborer le plan de passation des marchés qui en découle,

- S'assurer que les mesures idoines sont prises pour que les marchés soient signés dans les délais requis ;
- Mettre en place un système de suivi des activités de passation des marchés afin de pouvoir identifier rapidement les sources de retard dans le processus de passation et d'exécution des marchés et proposer des solutions de rectification.

### **b) Rôle de conseil auprès du chef de projet et de tous les membres de l'équipe**

Dans sa mission au sein de l'équipe, le spécialiste en passation des marchés apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dont en particulier au chef du projet dans :

- La phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;
- L'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- La réponse aux commentaires des Fonds ;
- Les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;
- L'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles ;
- L'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat.

### **c) Rapports à produire par le spécialiste en passation des marchés**

Le Spécialiste en Passation des Marchés produira les rapports suivants :

- Les rapports d'activités trimestriels de passation des marchés dans les 15 jours qui suivent la fin du trimestre concerné ;
- Les rapports annuels d'activités de passation des marchés dans les 30 jours qui suivent l'année concernée ;
- Le rapport d'achèvement de la mission ;

### **3.4 Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d'exécution du projet**

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le spécialiste en passation des marchés

- Ne sera pas membre actif des commissions d'évaluation, ni de la commission des marchés auxquelles il apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il pourrait cependant assurer le secrétariat de la commission des marchés ;
- Ne devra pas participer à titre de responsable principal aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il apporte un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ;
- Ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable.

#### **4 CALENDRIER ET DUREE DE LA MISSION**

Le Spécialiste en Passation des Marchés signera un contrat d'une année renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par la Cellule Infrastructures. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP). Le démarrage de la mission est prévu au 1<sup>er</sup> Novembre.

#### **5 LIEU DE LA MISSION**

La mission est prévue à la Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics à Kinshasa en République Démocratique du Congo. Des missions ponctuelles sont prévues sur le site du projet.

#### **6 PROFIL DE L'EXPERT**

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5 ans minimum) en droit, économie, ingénierie, gestion ou équivalent ;
- Avoir une expérience globale minimale de 10 ans dont au moins cinq (5) ans au poste de responsable principal de passation de marchés dans des projets financés ou cofinancés par des Bailleurs de fonds (bi ou multilatéraux : Banque mondiale, BAD, Union Européenne, ...). L'expérience dans un projet sur financement des bailleurs des Fonds est un atout majeur ;
- Avoir une bonne connaissance des règles et procédures des bailleurs des Fonds pour la passation des marchés et des accords de financement ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'informatique et logiciels de base de données et de bureautique,
- Connaître les procédures de passation de marchés de la loi nationale,
- Être capable de travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français ;
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique et avoir une connaissance des logiciels standards (Word, Excel, Power Point, ...).

#### **7 CRITERES DE PERFORMANCES CLES**

- a) le pourcentage de marchés en nombre ou en montant, qui ont été effectivement conclus, signés et mis en exécution pendant l'année en comparaison aux prévisions du PTBA et du PPM ;
- b) le pourcentage de marchés qui ont été passés, conclus et signés dans un délai maximum de cinq (5) mois entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la signature du marché pour les marchés de travaux ou de fournitures et équipements ou six (6) mois entre la publication de l'avis à manifestations d'intérêt et la signature du marché pour les marchés à passer avec des cabinets de consultants ;
- c) les contrats demeurent valides jusqu'à la date de leur achèvement ;
- d) Respect des échéances liées aux rapports d'activités de passation des marchés.

Il est attendu de l'équipe du projet que chacun de ces quatre indicateurs soit au moins atteint à 75 % ; un pourcentage inférieur ou égal à 50 % est considéré comme performance faible ; la performance est médiocre si un de ces indicateurs est atteint à moins de 30 %.